

REVALORISATION DU PRIX DE LA PART DE LA SCPI ALTIXIA COMMERCES

Au 1er décembre 2022

La bonne gestion de la SCPI ALTIXIA COMMERCES, mais aussi l'augmentation des valeurs d'expertise de son patrimoine immobilier, permettent à la société de gestion de revaloriser, à compter du 1^{er} décembre 2022, le prix de souscription et le prix de retrait de la SCPI ALTIXIA COMMERCES selon les modalités suivantes :

Le prix de souscription de la part est porté, à compter du 1er décembre 2022, de 200 € à 203 € soit une hausse de 1,50%.

Le prix de souscription de la part est porté, à compter du 1er décembre 2022, à 203 €.

Valeur nominale : 150 €
 Prime d'émission : + 53 €
 Prix de souscription : 203 €

La Société de Gestion perçoit de la SCPI, à la souscription, une commission de souscription de 2,50 % HT (3 % TTC) du prix de souscription prélevée sur la prime d'émission.

En conséquence, le prix de retrait de la part est porté, à compter du 1er décembre 2022, à 197,92 €

Prix de souscription : 203 €
Commission de souscription : - 5,08 €
Prix de retrait : 197,92 €

Risques associés: risque de perte en capital, absence de garantie de revente et de retrait des parts. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de patrimoine.

La note d'information de la SCPI ALTIXIA COMMERCES a reçu le visa AMF SCPI n° 19-13, en date du 12 mars 2019.

ALTIXIA REIM est agréée en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP.15000028 en date du 3 novembre 2015.